

Bureau du 4 septembre 2006

Décision n° B-2006-4523

commune (s) : Saint Priest

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2006 - Conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville et des actions à mener à Saint Priest, la démarche de gestion sociale et urbaine (GSUP) de proximité a été mise en œuvre dans le quartier Bel Air et le site Diderot du centre-ville, à partir de l'année 2000 autour de trois axes majeurs :

- améliorer la vie quotidienne dans les quartiers,
- développer les services rendus aux habitants,
- renforcer l'attractivité du parc de logement, stabiliser les populations et favoriser la mixité.

L'objectif est de poursuivre ces actions en prenant appui sur le bilan positif des actions déjà menées de 2000 à 2004 et en se référant à la convention cadre 2005-2006, associant la Communauté urbaine, l'Etat, la commune de Saint Priest, la Région et l'office communautaire Porte des Alpes habitat, qui a été approuvée par délibération n° 2005-2595 en date du 18 avril 2005.

La programmation de gestion sociale et urbaine de proximité pour l'année 2006 s'articule autour des axes suivants :

- *les espaces extérieurs* : un fonds de travaux urgents sur le patrimoine de la Commune (afin d'apporter des réponses rapides en termes de petits travaux et aménagements), surentretien sur le patrimoine de la Commune et enlèvement d'encombrants copropriété afin d'harmoniser et de renforcer l'entretien de ces espaces où l'usage amène de plus fortes dégradations,

- *la gestion de proximité à l'office HLM Porte des Alpes habitat* : renforcement de l'accompagnement social et de la médiation afin de prévenir les situations de dégradation du lien social (surendettement, troubles de voisinage) et d'améliorer l'installation des nouveaux locataires dans leur logement,

- *une démarche globale d'insertion* : une intervention sur les logements vacants permettant un maintien de la qualité du patrimoine locatif ainsi que l'implication des entreprises d'insertion dans les pratiques opérationnelles du bailleur.

Le coût global de ces opérations pour 2006 est estimé à 548 031 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 78 040 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2006 qui détaille le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la programmation 2006 de gestion sociale et urbaine de proximité pour le quartier Bel Air et le site Diderot à Saint Priest telle que présentée en annexe ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 78 040 € nets de taxes aux différents partenaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de participation financière à passer avec les différents maîtres d'ouvrages pour l'année 2006.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - comptes 657 480, 657 340 et 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,